

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2022

Etaient présents :

Michel FAVREAU, Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Sylvie GALOT

Étaient absents/excusés :

Pascal DECHARTRE, Séverine ESNAULT (pouvoir à Jean-François HESLOT), Jean-Louis MICHEL (pouvoir à Elisabeth MICHEL), Morgan RAIFFÉ

Secrétaire de séance : M. Gilles SAUVION

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 12

Date de la convocation
10/03/22

Ordre du jour :

1. CRER

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de panneaux photovoltaïque à l'atelier municipal

2. Syndicat Energies Vienne/Grand Châtellerault

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire

3. Fausse Compagnie

- Location de la salle polyvalente

4. Personnel

5. Points divers

Début de séance à 20h

Présence de M. Nicolas TURQUOIS, Député de la Vienne, qui interviendra après la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15/02/2022 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Avant de commencer le conseil, Monsieur le Maire évoque la situation tragique de l'Ukraine et propose au conseil d'établir une motion de soutien au peuple ukrainien.

Point 1 : Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de panneaux photovoltaïque à l'atelier municipal

Monsieur le Maire fait part de la convention avec le CRER concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de panneaux photovoltaïque à l'atelier municipal. Les frais de cette mission s'élèvent à 5 070€ TTC.

Le Conseil Municipal demande de se renseigner sur la tarification de l'électricité vu le contexte actuel et valide la présente convention avec le CRER, cette dépense sera inscrite au budget 2022.

Point 2 : Syndicat Energies Vienne

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire

Monsieur le Maire fait part de la convention avec le Syndicat Energies Vienne concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire. Le coût de cette prestation s'élève à 8 760€ TTC pris en charge par le syndicat Energies Vienne.

Le Conseil Municipal valide la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire.

Point 3 : Fausse Compagnie

- **Location de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Vincent AFCHAIN, directeur artistique de la Fausse Compagnie demandant la gratuité de la salle polyvalente pour le spectacle culturel du 6 avril 2022.

Il est précisé que c'est un spectacle de rue, dans le cadre de Culture Vivace.

Après discussion, il est dit qu'il n'y aura pas de location de la salle polyvalente, que le spectacle se déroulera sur le parking et que les toilettes de la salle seront mises à la disposition des artistes seulement.

Mme Isabelle AUZANNEAU ne prend pas part à la discussion car celle-ci est adhérente à la Fausse Compagnie.

Point 4 : le personnel

Monsieur le Maire informe que Dany PICHON sera en congés payés à compter du 01/04/2022 jusqu'au 30/06/2022 et ensuite fera valoir ses droits à la retraite à compter du 01/07/2022.

La commission du personnel s'est réunie jeudi dernier afin d'évoquer le remplacement.

Dans un premier temps, il est nécessaire de recruter un agent polyvalent afin de remplacer Dany PICHON pendant ses congés, soit du 01/04 au 30/06/2022. L'offre d'emploi est sur le site du Centre de Gestion de la Vienne jusqu'au 26/03/2022.

Ensuite, la commission du personnel souhaite revoir l'organisation des services et étudier le profil de poste pour remplacer Dany PICHON à compter du 01/07/2022.

Point 5 : Points divers

- **Courier de M. Daniel DHUMEAUX**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. DHUMEAUX concernant l'échange de terrain à côté du cimetière qui n'aura pas lieu dans l'immédiat.

Monsieur le Maire précise que le terrain reste préempté, par ailleurs, pour des raisons de sécurité, il va être nécessaire d'aménager la sortie de sa parcelle YE 59 accédant à la route départementale n°725.

- **Conseil d'école**

M. Gilles SAUVION donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 14/03/2022.

- **Dates à retenir**

24/03 à 17h30 : commission des finances

12/04 à 19h : conseil municipal vote du budget

- **Invitation pour formation de Mme Sandrine LE MEUR**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme LE MEUR pour invitation de 2 personnes du conseil ou salariés de la commune à la formation du 11 et 12 avril 2022, le programme sera envoyé par mail.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h30, intervention de M. Nicolas TURQUOIS, Député de la Vienne.

Fait à Coussay les Bois, le 17/03/2022

Le Maire,
Michel FAVREAU



CRS du 15/03/2022